

## CATÉGORIE | Aide non remboursable pour le développement des communautés

L'aide non remboursable pour le développement des communautés est une coopération financière non remboursable créée en 2006, qui a pour objet d'apporter un soutien au renforcement des capacités globales des communautés à faire face aux menaces qui pèsent sur leur vie et leur sécurité, telles que la pauvreté, la famine et les épidémies. Par exécution des travaux de construction en utilisant les spécifications et plan locaux, ainsi qu'un recours volontaire aux firmes et aux matériels également locaux, cette aide vise à optimiser les coûts. Les projets initiaux de construction d'écoles au Sénégal, au Niger et à Madagascar seront suivis de plusieurs autres projets de soutien global nécessaires au développement des communautés — notamment construction de routes et installation de distribution d'eau —.

### Rôle du JICS

Depuis le début de cette aide non remboursable en 2006, le JICS s'est toujours chargé de gérer l'approvisionnement conformément aux contrats conclus avec les gouvernements des pays bénéficiaires.

Cette aide non remboursable pour le développement des communautés requiert une grande compétence en matière de gestion. Car, d'un côté, elle permet de répondre aux réalités locales de manière flexible, mais de l'autre, elle met en jeu différents facteurs à prendre en considération afin d'assurer la qualité des projets.

Le JICS, en tant qu'organisme spécialisé en gestion de l'approvisionnement, apporte son soutien à une mise en œuvre efficace et optimale des projets.



Niger Enfants de la zone bénéficiaire de l'aide

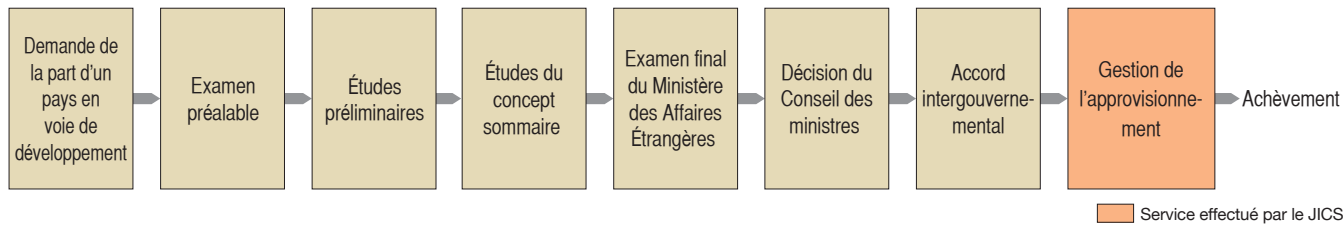


Sénégal Salles de classe non-permanentes fabriquées en branchages et déconstruites pour les vacances



Lesotho Construction d'une école

### Organigramme des opérations



### Nombre des projets (Année fiscale 2006/07)

#### ■ Nombre des projets par région



## ANALYSE DE CAS

### Projet de Construction de Salles de Classe dans l'Enseignement élémentaire et moyen (Sénégal) Année fiscale 2006

#### ● Contenu du projet:

Construction et aménagement d'au plus 314 salles de classe, 56 bureaux de direction et 288 installations sanitaires, pour 68 écoles primaires et collèges dans 5 régions occidentales du Sénégal

#### Construire 314 salles de classe d'écoles primaires et de collèges

Le gouvernement du Sénégal a pour objectif d'atteindre un taux de scolarisation au collège de 50% en 2007 et à l'école primaire de 100% en 2015. Afin d'atteindre cet objectif, il consacre 30% de son budget annuel au domaine de l'enseignement et prévoit la construction annuelle de 2500 salles de classe d'écoles primaires et de 500 salles de classe de collèges.

Cependant, la réalisation de cet objectif a été compromise en raison de problèmes financiers. Le gouvernement japonais a alors décidé d'apporter son soutien au Sénégal via l'aide non remboursable pour le développement des communautés. Au cours de ce projet de soutien, la mise en place des équipements scolaires sera prévue dans 68 écoles primaires et collèges au maximum situés dans les 5 régions occidentales (Kaolack, Louga, Fatick, Dakar et Thiès). Les nombres maximaux à fournir sont définis respectivement comme suit ; 314 salles de classe, 56 bureaux de direction et 288 installations sanitaires. L'environnement d'apprentissage de 16 000 élèves sera ainsi amélioré.



Construction d'une école (Achèvement de la construction de murs)